Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261118-2026_84-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-84

SEANCE DU Mardi 17 novembre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 15
Présents pour le vote de cette délibération :15
Procuration(s) :
Votants : 15
Date de la convocation : jeudi 12 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 17 novembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) :,

Procuration :

Secrétaire de Séance : Hélène TOURNIER

N° d'ordre : 2026-84

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261118-2026_84-DE

Objet : Renonciation à la subvention 2024 relative au projet d'aménagement du Local Jeunes dans l'ancienne piscine municipale

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet d'aménagement d'un espace « Local Jeunes » dans les anciens locaux de la piscine municipale ;

VU le refus de la DDTM pour l'aménagement d'un espace « Local Jeune » sur le site.

VU la subvention accordée au titre de l'année 2024 pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de renoncer à cette subvention ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve la renonciation de la commune à la subvention accordée au titre de l'année 2024 pour le projet d'aménagement du « Local Jeunes » dans les locaux de l'ancienne piscine municipale.
autorise Monsieur / Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la formalisation de cette renonciation et à effectuer les démarches administratives auprès des services de la sous-préfecture.
transmettre la présente délibération à la sous-préfecture pour les suites administratives nécessaires.

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 18/11/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE D'HUELGOAT (FINISTÈRE)